

AVEC LA COMPLÉMENTAIRE AUTOMOBILE, BUDGET PROTÉGÉ ET TRANQUILLITÉ ASSURÉE !

LA COMPLÉMENTAIRE AUTO **SILVER+**

LA COMPLÉMENTAIRE AUTO **SILVER+**

PACK SÉCURITÉ
PACK FIDÉLITÉ
PACK FRANCHISES ET ANTI-MALUS
PACK FINANCE
PACK MOBILITÉ
PACK SERVICES
PACK ASSISTANCE À LA PERSONNE
PLATEFORME D'ASSISTANCE 24H/24 ET 7J/7

Pour toute information :



par Internet sur le site
www.identicar.com



par téléphone au
01 46 90 21 73

Votre contrat LA COMPLÉMENTAIRE AUTOMOBILE AUTO **SILVER+ est garanti par IDENTICAR.**

IDENTICAR SAS est une société de courtage en assurance inscrite sous le N° 09052611 à l'ORIAS
(registre des intermédiaires d'assurance, accessible sur www.orias.fr)
IDENTICAR SAS - 144 avenue Roger Salengro - 92372 CHAVILLE cedex
Tél 01 46 90 21 73 - www.identicar.com
capital 4.736.020 euros - RCS Nanterre B 507 621 043 - SIRET 507 621 043 00011 - ID TVA 01507621043

DGPI LA COMPLÉMENTAIRE AUTO **SILVER+** - 06/2012 - V4 - DOCUMENT NON CONTRACTUEL





PACK SÉCURITÉ



Gravage des vitres, inscription du véhicule au fichier ARGOS et identifiant électronique RFID

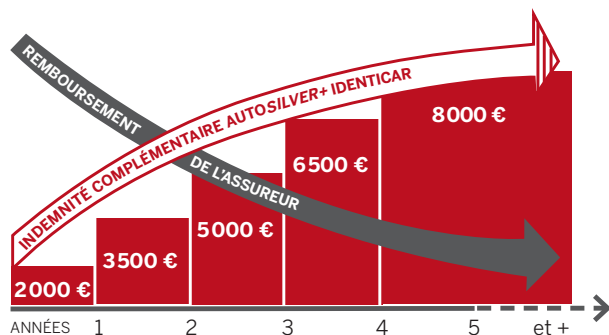
Dissuasion : Gravage des huit derniers caractères du numéro de série du véhicule sur toutes les vitres et du numéro d'immatriculation sur la lunette arrière, conformément au cahier des charges SRA, organisme dédié aux études techniques et statistiques de sécurisation des véhicules.

Protection : Enregistrement du véhicule au fichier national ARGOS, organisme dédié à la recherche des véhicules volés pour le compte des compagnies d'assurance, en coopération avec les forces de l'ordre.

Récupération : Un identifiant électronique RFID (Radio Frequency Identification) à dissimuler dans l'habitacle du véhicule pour faciliter et accélérer son identification par les autorités compétentes et décupler ainsi les chances de le récupérer.

PACK FIDÉLITÉ

Indemnisation Progressive Garantie* : En cas de vol du véhicule, versement d'une indemnité forfaitaire de **2 000 €** la 1^{ère} année d'adhésion, **3 500 €** la 2^{ème}, **5 000 €** la 3^{ème}, **6 500 €** la 4^{ème} et **8 000 €** à partir de la 5^{ème} année et pour toutes les années suivantes, même en cas de changement de véhicule.



PACK FRANCHISES ET ANTI-MALUS

Rachat de Franchises* : Prise en charge des franchises **vol, accident responsable (hors stationnement et vandalisme), bris de glace et incendie** à concurrence de **600 €**.

Garantie Anti-Malus : En cas d'accident responsable intervenu durant la validité du contrat, prise en charge de la première majoration de la prime annuelle d'assurance du véhicule de l'adhérent liée à la modification de son coefficient de Bonus / Malus par l'assureur principal, à concurrence de **500 € TTC**.

* Garantie conditionnée au remplacement du véhicule ou aux réparations effectuées dans le réseau vendeur du véhicule.

LA COMPLÉMENTAIRE AUTO **SILVER+**

PACK FINANCE

Garantie des Effets Personnels ou Accessoires : En cas de vol des effets personnels ou des accessoires suite à une effraction du véhicule, versement d'une indemnité forfaitaire de **150 €** et pouvant atteindre **300 €** pour tout achat d'accessoires dans le réseau vendeur du véhicule.

Avance de Fonds : En cas de vol des moyens de paiement de l'adhérent suite au vol de son véhicule, mise à disposition d'une avance de fonds de **1600 €** pour faire face aux premières dépenses.

PACK MOBILITÉ

Véhicule de remplacement

Mise à disposition **immédiate** d'un véhicule de remplacement (catégorie A) pour une durée de :

- **30 jours** en cas de vol
- **7 jours** en cas d'accident
- **1 jour** en cas de bris de glace
- **1 jour** en cas de panne
- **1 jour** en cas d'effraction

PACK SERVICES

SOS Permis : Remboursement des frais de stage de récupération de points, à concurrence de **250 € TTC**.

SOS Sésame : Remboursement des frais de remplacement des clefs, cartes magnétiques, télécommandes et papiers du véhicule en cas de perte ou de vol à concurrence de **150 € TTC**.

SOS Constat Amiable : Mise à disposition d'une assistance téléphonique pour la rédaction du constat amiable d'accident.

Contre-Expertise : Organisation et prise en charge de la contre-expertise en cas de désaccord sur la valeur à dire d'expert de la compagnie d'assurance principale, suite à un vol ou à un accident en perte totale du véhicule.

PACK ASSISTANCE À LA PERSONNE

Assistance psychologique : Prise en charge d'une assistance psychologique, en cas de vol avec violence ou en cas d'accident grave, à concurrence de **5 séances** et dans la limite de **500 €**.

Aide à domicile : Mise à disposition d'une aide à domicile en cas de vol avec violence ou d'accident grave, à concurrence de **20 heures**.

Garde à domicile : Mise à disposition d'une garde à domicile en cas de vol avec violence ou d'accident grave, à concurrence de **20 heures**.

PLATEFORME D'ASSISTANCE 24H/24 ET 7J/7

Pour vous assister, nos conseillers sont à votre disposition.

24h/24

7j/7

TÉL 01 46 90 23 35